

Journées Internationales de Paris

Séance Plénière du lundi 3 mars 1975.

LES RAPPORTS

Sur les Travaux en Commission

LE RAPPORT DE Mme CLAIRE LECLERC POUR LA COMMISSION N° 1.

Mesdames les Ministres,
Madame la Présidente,
Mesdames,

La première commission a tenu une séance de travail marquée par des débats passionnés, des interventions multiples et diverses qui prouvent combien le problème posé par l'insertion des femmes dans la vie politique, professionnelle et syndicale est ressenti profondément par la totalité des femmes. Je vais vous donner simplement quelques unes des "lignes forces" qui ont pu se dégager de nos débats. Bien entendu, je ne peux pas vous donner la totalité de ces débats parce que je dépasserais de beaucoup le temps de parole qui m'est imparti.

La première constatation a été de s'apercevoir - et l'unanimité y était - que la représentation féminine est nettement insuffisante dans tous les postes de responsabilité, et plus spécialement dans la vie syndicale et politique. Il s'est établi une sorte de consensus pour donner à ce constat des origines dont les unes seraient plutôt d'ordre matériel et structurel. Je pense au manque de temps qui a été mis en cause plusieurs fois. Ce manque de temps, il faudrait essayer d'y pallier par une meilleure répartition des tâches à l'intérieur du couple, notamment pour l'éducation des enfants. Il faudrait évidemment aussi essayer d'obtenir le développement des équipements collectifs qui font plus spécialement défaut dans les zones rurales. Ceci permettrait de dégager un peu de temps pour les femmes. Il a été retenu aussi très largement le besoin de formation et d'information. L'information sur des bases concrètes, et non pas aussi générales qu'elles le sont pour le moment. La formation pourrait se faire ou s'accroître, par des moyens que nous connaissons bien, les Associations Féminines bien sûr, mais aussi les mass média, les livres de classe, l'éducation. Dans des raisons d'ordres plus psychologiques, il s'est dégagé une majorité pour constater que les femmes ne se reconnaissent pas dans les partis et les syndicats, parce qu'elles trouvent là des systèmes pensés et conçus plutôt par nos collègues masculins. D'autre part, le blocage des mécanismes au moment de l'accession aux postes de responsabilité est aussi un gros handicap pour les femmes. Les femmes ne veulent plus maintenant se trouver cantonnées dans des rôles subalternes ; elles ne veulent plus ne servir qu'à coller des enveloppes au moment des campagnes électorales. Elles veulent être considérées comme des personnes à part entière et ne plus se satisfaire à regarder quelques femmes exemples ou quelques femmes otages.

Pour débloquer les mécanismes, on a insisté énormément en Commission sur la nécessité de l'éducation mixte et de l'éducation civique tant dans les établissements scolaires que dans les foyers, parce qu'après tout - comme l'a souligné le Président de la République en citant le Président Mao Tsé Toung, si les femmes mettent les enfants au monde et ce sont elles qui éduquent les garçons aussi bien que les filles.

Il a aussi été souligné l'importance qui devait être prise par les moyens de pression au moins dans une période de transition. Ces moyens devraient se trouver tant à l'intérieur des structures existantes, et nous pensions aux Commissions féminines qui existent dans les syndicats ou dans les partis, mais, également à l'extérieur des structures existantes comme les associations féminines qui luttent depuis de nombreuses années et qui devraient accentuer leurs efforts pour que ce déblocage soit enfin acquis.

Sur le plan politique proprement dit, l'établissement d'un quota a été réclamé au niveau des candidatures par plusieurs oratrices.

Un large consensus s'est également établi sur le désir de voir les femmes participer à tous les niveaux de l'aménagement du territoire parce que c'est la recherche d'une meilleure qualité de la vie, tant sur le plan local que régional ou européen d'ailleurs. Il a été agréable de constater que, dépassant même le cadre de l'Europe à laquelle une majorité s'est déclarée très attachée, les femmes souhaitent des rencontres internationales qui permettraient - comme

.../...

SECRETARIAT PERMANENT POUR L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME

32, Rue de Babylone 75700 Paris
Tel: 556 88 01

Presse - Documentation

aujourd'hui d'ailleurs - une confrontation des expériences et des pas en avant dans la recherche d'une amélioration du sort de toutes les femmes. Car nous ne devons pas oublier que si beaucoup d'entre nous et notamment les françaises en sommes à essayer de traduire, dans la réalité des faits, la réalité de nos droits, nous ne devons pas oublier que beaucoup d'autres femmes luttent encore dans leur propre pays pour obtenir les textes qui leurs reconnaîtraient ce que le Président a appelé : "l'existence de leurs droits personnels".

Voici les points qui ont été mis plus spécialement en évidence au cours des longues discussions d'hier et qui se terminent en définitive par les motions dont je vais vous donner lecture. Je précise, d'ailleurs, que ces motions ne reflètent qu'une partie de nos travaux. (Texte de la motion publié par ailleurs).

L'intervention de Mme Tina ANSEMI, Présidente de la Commission n°1.

Je veux simplement vous livrer quelques réflexions, en ma qualité de Présidente de la Commission. Comme il n'y a pas de discriminations du point de vue juridique, le domaine des femmes sera celui qu'elles voudront. Il faut donc obtenir une plus grande participation de femmes à la vie politique et syndicale. Il est nécessaire que la société s'organise d'une façon nouvelle pour réunir les conditions rendant possible cette participation. Le pouvoir doit être "décentré" dans la société. Et nous devons convaincre toutes les femmes qu'elles peuvent et qu'elles doivent s'engager dans la société.

De cette façon, la femme influencera les changements de la société et la vie politique. Avoir des femmes Ministres n'est pas suffisant et nécessaire, c'est plutôt de construire une société où la femme soit toujours plus une personne.

J'ajouterai ceci : si la femme se trouve présente, de manière plus significative et plus importante dans la société, nous sommes convaincus que dans la vie politique et syndicale aussi la femme ne sera plus présente comme un symbole mais comme une force.

.....
LE RAPPORT DE Mme PAULETTE HOFMAN ROUE LA COMMISSION N°2.

Au cours des débats qui se sont instaurés sur la base du rapport proposé à la commission n°2, un certain nombre de grandes orientations se sont dégagées.

Tout d'abord, le rôle des femmes dans l'économie est un phénomène évolutif et désormais irréversible.

Deuxièmement, le droit des femmes à l'emploi est un droit imprescriptible et doit leur être garanti, comme doit leur être garanti le droit à la maternité, fonction sociale essentielle - sans que la conciliation de ces 2 droits pose aux femmes des problèmes insurmontables.

Troisièmement, le travail des femmes doit cesser d'être considéré comme marginal ou conjoncturel, et servir ainsi - en quelque sorte - de régulateur selon les données économiques du moment.

Quatrièmement, pour prendre sa véritable dimension, le travail des femmes doit s'organiser à partir d'un critère fondamental de mixité aussi bien en matière de formation, d'accès à l'emploi, de conditions de travail, que de rémunérations.

Il est apparu tout au long des débats de la commission que cet aspect des choses était certainement le plus essentiel. Tout à l'heure, au cours de son allocution, M. Le Premier Ministre l'a évoqué : une chose est de faire les lois, une autre chose est de les faire appliquer. La militante syndicale que je suis peut vous dire que nous connaissons bien les lois, mais que, chaque jour, nous nous trouvons confrontés avec le fait que ces lois sont détournées ou ignorées d'une façon ou d'une autre. Alors je pense que les principes fondamentaux de l'égalité devant l'emploi, de l'égalité et de la mixité dans la formation, le principe "à travail égal, salaire égal" - ces principes ne doivent plus, simplement être des textes inscrits dans les lois, mais des réalités pratiques pour les femmes qui travaillent.

La Responsable du Secrétariat Permanent pour l'Année Internationale de la Femme, Claude Du Granrut, vous a dit tout à l'heure que les femmes devaient bouger. En ce qui concerne mon organisation syndicale, je n'ai pas l'intention de laisser les femmes qui nous ont fait confiance prendre racine là où elles se trouvent : j'ai bien l'intention, au contraire, de les faire aller de l'avant et cette Année Internationale de la Femme va probablement nous y aider.

Cinquièmement, toutes les mesures dérogatoires spécifiques peuvent être envisagées dans le domaine de la maternité. Les invitées étrangères ont pris une part très importante dans les discussions : les femmes africaines ont tout spécialement attiré l'attention de la Commission sur les problèmes agricoles, rejoignant de très près les préoccupations des femmes rurales françaises dont le rapport introductif avait été intégré dans le rapport général. Ces femmes rurales ont émis le souhait d'être, dans l'avenir, considérées comme travailleurs à part entière dans le métier qu'elles ont choisi et qui, parfois exige d'elles de très gros sacrifices ou, en tout cas, les confrontent à d'importantes difficultés. Elles ont souhaité des moyens financiers plus larges, une formation plus poussée. Elles ont tenu à manifester leur volonté de participer à la lutte contre la malnutrition, et, en accord avec les agricultrices des autres pays - notamment les Africaines - elles ont souhaité que soient recherchées des améliorations des conditions de travail et des modes de vie des femmes du monde rural. Nous avons évoqué également le rôle des coopératives à ce propos.

Les problèmes de la Consommation ont été très largement abordés. Il est apparu que, dans ce domaine, les femmes ne mesureraient peut-être pas exactement l'importance des armes qu'elles ont en mains. La Commission a souhaité, elle aussi, que les femmes soient objectivement et complètement informées ; que soit instauré un droit de réponse à la publicité souvent outrancière ; que la formation économique des jeunes soit assurée très rapidement au cours de leur éducation, qu'une suite très rapide soit donnée au projet de loi d'orientation de la Consommation.

La fiscalité, également, a fait l'objet d'un débat très animé et très documenté, avec des interventions très appréciées de spécialistes qui se trouvaient là. La Commission, sur leur proposition, a pensé qu'il serait bon d'envisager des mesures qui permettraient un dégrèvement spécial, représentatif des frais engagés par la mère de famille - notamment en matière de garde des enfants.

Des mesures précises ont également été préconisées en matière de Sécurité Sociale. Il est apparu, bien sûr, que la contribution des femmes qui travaillent à la Sécurité Sociale est considérable, alors qu'elles n'ont pas toujours l'entier bénéfice de ces cotisations. Nous avons souligné en commission - et cela n'est pas repris dans la motion finale parce que nous avons dû condenser - que, avec les surplus versés à la Sécurité Sociale et non utilisés pour les femmes, on pourrait peut-être trouver là un moyen de financements sociaux qui nous font si cruellement défaut.

D'autres aspects du rôle économique des femmes, et des difficultés qu'elles rencontrent dans le monde du travail, ont été évoquées. Tous sont très importants : les femmes handicapées au travail, les femmes seules - veuves, divorcées, célibataires -, le problème de la mobilité de l'emploi, qui se rattache à celui de l'aménagement du territoire et à celui de la répartition des industries. Le rôle que jouent pour la résolution de ces problèmes, les associations locales ou régionales, a bien entendu été pris en compte par la Commission.

Tout cela dit assez que nos débats ont été très larges, très importants, très animés. Tous ces problèmes, si importants pour ceux qui les vivent quotidiennement ont été traduits, selon le vœu de la Commission, dans un texte de synthèse aussi bref que possible, afin qu'il puisse connaître une large diffusion.

(Madame Paulette HOFMAN donne alors lecture de la motion approuvée par la Commission n°2)

LES RAPPORTS DE Mmes ORJOLLET ET LAPALU POUR LA COMMISSION N°3.

Le Rapport de Madame ORJOLLET.

La Commission a procédé à un enrichissement du rapport préparatoire. Elle a entendu 26 interventions - dont une majorité d'interventions étrangères. Le temps, limité n'a cependant pas permis la discussion point par point du rapport préparatoire - et certaines participantes l'ont regretté.

A travers des témoignages appréciés d'expériences souvent très concrètes, quelques thèmes dominants se sont dégagés :

- 1° Pour être efficace, l'éducation permanente ne peut avoir la formation professionnelle comme unique objectif. En outre, on doit apprécier et utiliser les approches diversifiées de sa décentralisation : et il faut réfléchir à une définition couplant éducation et culture.
- 2° La mixité étant réalisée, il faut hâter la disparition des stéréotypes infériorisant la femme dans les manuels scolaires.
- 3° L'éducation civique est une base indispensable à l'insertion des femmes dans la vie intel-

lectuelle, économique, sociale et politique, et à la prise de conscience des responsabilités du monde actuel face à la paix et au développement.

- 4° L'éducation sexuelle relève de la compétence de l'école et des parents.
- 5° La notion de prise de conscience et de créativité, la "conscientisation" est base de progrès de toute éducation.
- 6° S'il apparait nécessaire, pour définir la femme, de contrôler l'emploi du vocabulaire le plus souvent utilisé, la spécificité, la nature féminine, l'esprit de sacrifice, etc... La remise en cause des notions de complémentarité, d'aliénation, des stéréotypes propres au masculin et au féminin, n'a pas permis de dégager un consensus. On doit s'attacher à la notion d'identité, d'altérité, et d'être humain.
- 7° Les femmes rurales des pays africains ont lancé un appel à la solidarité de toutes les femmes et à l'action pour le développement et la valorisation de leurs terres, l'organisation de programmes éducatifs portant sur des réalités locales, avec une participation effective des femmes à leur élaboration et aux prises de décision, la création de centres socio-culturels adaptés au milieu, et le recours aux traditions culturelles, la formation d'animatrices "sur le tas", avec des moyens adaptés à l'environnement, la disparition de l'exploitation des femmes et l'exaltation de la "SORORITE".
- 8° La généralisation au niveau européen des expériences de pré-formation a été souhaitée, ainsi que la mise en place d'université du troisième âge.
- 9° On a souligné l'importance des moyens audiovisuels, des systèmes de télé-enseignement du type "open university" pour la réinsertion des femmes dans la vie active.
- 10° On a entendu l'appel d'une jeune femme handicapée qui a évoqué les problèmes d'urgence : adaptation des équipements aux conditions de circulation, de transport, d'accès aux lieux d'éducation, de résidence, de travail et de loisirs ; difficultés d'une insertion sociale qui assure une continuité dans la participation à la vie culturelle et à l'action éducative jusqu'au plus haut niveau.
- 11° Les problèmes afférents à la femme qui travaille avaient été examinés en commission préparatoire. Il avait été décidé qu'ils seraient étudiés dans le cadre de la commission n°2 sur le "rôle des femmes dans la vie économique" - et vous avez entendu le rapport très nourri de cette commission. Néanmoins la commission n°3 a suivi avec intérêt les échanges de vues sur les besoins en éducation des femmes qui travaillent, sur le bénévolat - ou plutôt le volontariat - au service de cette cause.

Il semble donc que l'on puisse dire en conclusion que éduquer un homme, c'est éduquer un individu ; éduquer une femme, c'est éduquer la société. Après cette phase de réflexion, la commission souhaite que "La prochaine étape" mette en oeuvre au service de la femme - non plus objet, mais personne, être humain à part entière - les motions suivantes que Madame LAPALU va vous lire...

La lecture des motions par Madame LAPALU.

Avant de donner lecture des 7 recommandations adoptées par la Commission n°3, Madame LAPALU présente un préalable, dans lequel elle déclare :

"L'éducation étant au coeur de tous les problèmes, nous nous associons naturellement à toutes les motions des autres Commissions qui mentionnent les problèmes de formation, de mixité, de personnes etc...".

.....

LE RAPPORT DE Mme ANNE-MARIE COUTROT POUR LA COMMISSION N°4.

Les trois thèmes sur lesquels notre Commission avait à débattre sont si intimement liés qu'il était difficile de traiter l'un sans faire référence aux autres.

D'autre part, la diversité des personnes présentes a rendu nécessaire une remarque préalable : "De quelles femmes, et pour quelles femmes, allons-nous parler ?" Il existe, selon les pays et les niveaux socio-culturels, de nombreux types de familles et donc de nombreux types de femmes. Il nous semble, cependant, que les différences sont plus souvent des différences de degré que de nature et que la richesse des expériences des unes peut servir aux autres.

Notre pré-rapport avait souligné les difficultés de la femme française à se situer entre son rôle traditionnel d'éducatrice et son désir - ou la nécessité devant laquelle elle se trouve placée - d'une vie professionnelle. Elle semble actuellement piégée - voire culpabilisée - entre ces 2 aspirations ou ces 2 nécessités qui se révèlent contradictoires ou difficilement conciliables dans la pratique. Nous avons posé cette question au groupe : "Pourrait-on arriver à un consensus sur la fonction spécifique de la femme dans la famille ? Ou des femmes dans les familles ? "Et, en corollaire à cette question, "la mère à plein temps, est-elle nécessaire à l'enfant, et pour combien de temps ?

Les avis du groupe ont été très partagés, sauf sur deux points : le premier, qui n'a soulevé aucune contradiction c'est la femme qui accouche. Le deuxième, peut-être déjà moins évident, le père et la mère sont ensuite également concernés.

Notre présidente yougoslave a insisté sur le fait que seul le travail pouvait permettre à la femme d'exister en tant que personne responsable et donc, d'en faire bénéficier ses enfants.

La représentante suédoise a remarqué qu'à son avis, le choix de la femme ne dépendait pas du fait qu'elle avait ou non des enfants, mais de ce qu'elle était mariée, soulignant ainsi l'influence du conjoint. La législation suédoise prévoit un congé mi-temps pour l'un ou l'autre des époux pendant sept mois après la naissance. Elle a souligné, d'ailleurs, que les hommes n'en profitaient pas beaucoup encore. La législation suédoise vise à étendre cette période jusqu'à deux ans après la naissance.

La représentante de Mauritanie, elle, a fait pertinemment remarquer que dans son pays, le choix ne se posait pas puisqu'il n'y avait pas de travail pour les femmes !

Entre ces deux situations, les participants ont défendu l'idée d'un salaire social pour la mère au foyer ; la nécessité - pour le bien de l'enfant - de l'élever jusqu'à 18 mois pour les uns, deux ans pour les autres. On a aussi insisté sur la qualité du temps passé auprès de son enfant, plus importante que la quantité de ce temps. Mais la possibilité pour une femme, pour des parents, de se retrouver détendus auprès de l'enfant après une journée professionnelle, suppose résolues bien d'autres questions matérielles, psychologiques, éducatives - et quand nous disons "éducation", nous pensons tout autant à celle des enfants qu'à celle des parents.

Toutes les conditions économiques d'un choix enfin possible ont été évoquées mais, même si ces conditions sont mieux résolues qu'aujourd'hui, le libre choix de la femme restera dépendant de l'évolution profonde des mentalités, des résistances - masculines et féminines - sur ce problème. Notre motion finale a dû tenir compte de ces prises de position contradictoires. Il s'agit pourtant d'un débat qu'il faudra finir par dépasser. L'essentiel, nous semble-t-il, c'est que la femme soit heureuse dans son mode de vie, et qu'elle ait plaisir d'y être heureuse. C'est la garantie de l'équilibre conjugal et du développement harmonieux de l'enfant.

En ce qui concerne l'habitat, la discussion du groupe s'est centrée sur les problèmes européens - voire français- de l'habitat moderne. Il semble, cependant, que dans la plupart des pays d'Europe, les normes des logements récents ne sont pas adaptées avec assez de souplesse, à l'évolution du groupe familial. Dans quelques cas, des conceptions architecturales audacieuses esthétiquement valables d'ailleurs et satisfaisant leurs inventeurs, ne correspondent pas du tout aux besoins des familles et compliquent la vie des femmes. Car les logements sont trop souvent conçus par des hommes. On a signalé qu'en France parmi les architectes, 2 % seulement sont des femmes.

Le groupe a souhaité que les élues locales accueillent, mieux qu'elles ne le font généralement, les suggestions des utilisatrices. Aider ceux qui bâtissent à mieux cerner les problèmes des familles, c'est là une des participations majeures de la femme, à la société.

On a insisté sur la situation des femmes seules, âgées, pour qu'elles puissent trouver leur place dans les constructions modernes, qu'elles puissent, si elles le souhaitent, y avoir un rôle actif auprès des jeunes enfants par exemple, la ségrégation des générations étant considérée comme nuisible pour tous.

Notre pré-rapport mettait l'accent sur les équipements sociaux. Attachés aux ensembles d'habitations, ils sont plus souvent utilisés par des familles à revenus moyens - voire supérieurs- que par des familles défavorisées. Une réflexion s'impose donc pour cerner les véritables problèmes de ces familles, adapter ces équipements et leur faire rendre les services attendus.

Notre groupe n'a pas eu le temps de discuter des modes de garde des petits enfants, du développement des crèches, haltes-garderies, etc...

Nous avons souligné, dans notre pré-rapport, qu'une étude de motivation sérieuse et complète serait indispensable pour discerner les véritables souhaits des familles. Car, en définitive et d'une façon schématique, le mode de garde le meilleur pour le tout petit enfant, pour son développement est celui qui est le mieux accepté, qui convient le mieux à ses parents.

A propos de la natalité, les questions qui se dégagent de notre pré-rapport pouvaient s'orienter autour des axes suivants :

- Quels sont les facteurs qui provoquent la baisse de la natalité observée actuellement dans les pays européens ?
- Qu'est-ce que le désir d'enfant ?
- Qu'est-ce qu'une politique familiale ?

La baisse de la natalité en Europe traduit probablement des réalités économiques mais aussi une évolution des mentalités. L'accent mis sur la valeur du couple en tant que tel, la naissance d'un droit à la sexualité heureuse notamment pour les femmes, les progrès relatifs de la contraception permettent de dissocier la sexualité de la procréation. Il s'agira donc de reconnaître, dans les années qui viennent, les motivations qui poussent un couple à désirer un enfant.

Ce désir d'enfant, à quoi est-il dû ? L'intervention d'une participante suisse, active dans un centre de recherche de sexologie, montre qu'il est fort difficile à cerner, et notre Commission ne pouvait se substituer aux chercheurs en matière démographique. Ce qui est certain toutefois, c'est que, selon les pays, les niveaux de préoccupations sont fort différents. L'enfant du libre choix est un luxe pour de très nombreux pays. Au Gabon, la contraception semble interdite au Cameroun, la natalité est très insuffisante. Dans certains pays d'Europe, la mortalité infantile est encore élevée. Ce désir d'enfant est un luxe également, selon les couches sociales à l'intérieur d'un même pays, aussi développé soit-il !

Ce large débat trop rapide nous a cependant permis de dégager un certain nombre de vœux résumés dans les motions suivantes :

(Madame Anne-Marie Coutrot donne, alors, lecture des motions et recommandations de la Commission n°4).

LE RAPPORT DE Mme NICOLE CATALA POUR LA COMMISSION N°5.

Madame la Présidente,
Mesdames les Ministres,
Madame le Secrétaire d'Etat,

Il est assez inconfortable d'avoir à rendre compte de travaux qui, à leur terme, ont paru diviser celles qu'ils avaient rassemblées. La brièveté des délais impartis à notre Commission, la diversité des systèmes juridiques nationaux qui l'a empêchée d'adopter des résolutions communes et c'est la seule commission dans ce cas - expliquent une part de ces difficultés. Elles ne les expliquent pas toutes. Je formulerai le regret qu'une meilleure discipline collective dans la conduite de nos travaux ne l'ait pas toujours emporté sur les divergences nées de la diversité féminine.

Cette diversité s'est manifestée - ce qui était naturel - à travers certaines interventions étrangères. Que ce soit pour regretter que l'influence du Droit français en Afrique ait privé les femmes, dans certains pays francophones, de divers avantages du matriarcat, ou encore pour relever les aspects positifs du statut des femmes en Islam.

La disparité de la situation des femmes dans les différents pays conduit en tous cas à penser que, lorsque le Droit comporte des lacunes - et il en comporte, bien sûr, partout -, celles-ci ne peuvent et ne doivent être comblées qu'en considération de la réalité sociale et des traditions nationales. Cette constatation explique que seuls des observations relatives à la situation française soient ici formulées.

S'agissant de la situation de la France, nos discussions ont fait ressortir les progrès considérables enregistrés dans notre pays au cours des dernières années. Dans le domaine du Droit civil, et plus précisément du Droit de la famille, ces progrès tiennent à l'établissement, par des textes succussifs, d'une égalité entre les conjoints qui, sans être totale, est tout de même aujourd'hui largement assurée. Une seule suggestion pourrait être faite, qui complèterait ce processus d'égalisation dans la direction non seulement morale mais matérielle de la famille : elle concerne l'administration des biens des enfants légitimes mineurs. Il conviendrait, semble-t-il, que dans le régime de l'administration légale pure et simple de ces enfants, chacun des époux soit réputé à l'égard des tiers à avoir le pouvoir. De faire seul les actes qu'un tuteur peut faire seul - c'est-à-dire, en gros, les actes courants.

La carence de bien des débiteurs de pensions alimentaires a aussi été évoquée, sans qu'une miraculeuse panacée puisse d'ailleurs être proposée pour en effacer les effets. Au moins pourrait-on suggérer que le délit d'abandon de famille - d'abandon pécuniaire - soit exclu des lois d'amnistie. Les peines de la récidive pourraient ainsi, plus souvent, faire réfléchir les débiteurs défailnants.

Dans le domaine professionnel, la promotion de la femme paraît devoir se poursuivre dans notre pays selon le double mouvement que décrivait le rapport préparatoire : un accès plus effectif, plus large, au Droit commun - c'est-à-dire le Droit des hommes, et d'autre part le perfectionnement d'un statut propre aux femmes. Mais il faut bien prendre garde - et c'était l'avis de l'ensemble des participantes à notre Commission - au fait que toute mesure protectrice peut, en raison de son caractère discriminatoire, se retourner contre celles

qu'elle vise à protéger. Ce statut protecteur doit donc être murement pesé. Ainsi, l'aménagement de la durée du travail, si important pour améliorer la situation des femmes salariées, ne doit pas être conçu ni préconisé pour celles-ci seulement. Il faut que les travailleurs comme les travailleuses bénéficient d'un développement des horaires flexibles, étendu si possible à un cadre mensuel. Il faut reconnaître au père comme à la mère le droit de s'absenter pour soigner un enfant malade, cette absence pouvant en certains cas être indemnisée.

Et pourquoi ne pas autoriser le mari ou la femme salarié à prendre un congé extra-légal, dans des limites raisonnables, un congé non rémunéré qui lui permettrait de se consacrer soit à l'éducation des enfants durant une période de congé scolaire, soit à soigner son conjoint malade, si tel est le cas. Ces propositions effraieront peut-être certains employeurs. Je crois cependant qu'il faut regarder vers l'avenir. Les contraintes du travail dans nos sociétés industrielles étant de moins en moins bien supportées, il faut accepter d'envisager leur desserrement.

Il est pourtant un domaine où l'observateur des institutions sociales peut être tenté de proposer des mesures discriminatoires, à l'encontre du principe que je viens d'énoncer. C'est celui de la représentation du personnel dans l'entreprise - et plus spécialement dans les Comités d'Entreprise. Les femmes y sont, vous le savez, insuffisamment nombreuses, et insuffisamment actives. Faudrait-il, pour qu'elles y entrent en nombre, introduire dans notre Droit un principe de proportionnalité, comme celui qu'énonce la législation allemande ? Même assortie d'un caractère temporaire, une telle mesure heurterait bien des esprits. Mais, à l'inverse, il est permis d'être choqué du fait que les fonds, souvent très importants, gérés par les Comités d'Entreprise, ne servent presque jamais à financer des crèches ou des garderies. On peut aussi s'étonner de ce que les sous-commissions du comité - chargées dans les entreprises de plus de 300 personnes d'étudier les conditions d'emploi et de travail des femmes - n'existent guère que sur le papier.

Il est permis aussi de regretter que subsiste dans notre système fiscal un principe dont a débattu une autre Commission - la commission n°2 - et qui est certainement une mesure fort efficace pour dissuader les femmes mères de famille de travailler : c'est l'impossibilité de déduire des revenus imposables les frais exposés pour la garde des enfants. Peut-être faut-il attendre, pour assister à un renversement de la position adoptée sur ce point par l'Administration et le Conseil d'Etat, que se multiplient les pères qui, après jugement de divorce, recueillent la garde de leurs enfants... La création dans le cadre de la Sécurité Sociale d'une allocation pour frais de garde, ne répond en tout cas pas au même objet, et n'a pas la même portée.

S'agissant toujours de la Sécurité Sociale, elle devrait, de l'avis général - mieux assurer le libre choix des femmes entre une vie exclusivement familiale et une existence conjuguant l'activité professionnelle et le travail au foyer. D'autre part, quelle que soit sa situation familiale - en Droit ou en fait - la femme devrait bénéficier d'une protection sociale autonome. Il conviendrait de faciliter de manière systématique - et sous la seule réserve d'éventuels cumuls - l'acquisition par elle de droits propres au regard de la Sécurité Sociale, de préférence à des droits dérivés ou de réversion.

Quels que soient ses mérites, enfin, la législation de la Sécurité Sociale pourrait être modifiée sur un point, afin que les frais médicaux et hospitaliers provoqués par l'interruption de grossesse soient pris en charge par les différents régimes. Un important courant s'est manifesté en ce sens parmi les membres de la Commission, et notamment les plus jeunes. Ce même courant s'est montré favorable d'autre part à l'élaboration, dans les pays qui ne l'ont pas encore, d'une législation relative à cette difficile question.

.....

LE RAPPORT DE Mme ELIANE VICTOR POUR LA COMMISSION N°6.

Madame la Présidente,
Mesdames les Ministres,
Madame le Secrétaire d'Etat,

La Commission dont je suis le rapporteur s'est réunie dans une atmosphère passionnée et chaleureuse. Je me bornerai, avant de vous soumettre la motion que nous avons votée, à évoquer les points essentiels qui se sont dégagés au cours de la séance de travail.

D'abord les participantes et les participants ont reconnu ensemble que, indéniablement, les moyens d'information existent, mais que l'absence de coordination entre eux les rend inefficaces. Plutôt que de créer de nouvelles sources d'informations, notre commission insiste pour une meilleure utilisation de celles existant déjà. Les participantes ont été unanimes aussi à souligner l'importance du contact humain dans l'assimilation de l'information. La Commission

a souhaité que les femmes sachent aussi aller au devant de l'information, et n'attendent pas toujours qu'elle vienne à elles.

La commission a dénoncé l'image dévalorisante de la femme que la presse et la publicité continuent de véhiculer - comme le film présenté par Françoise Giroud en a été la parfaite illustration.

Mais l'unanimité ne s'est pas faite quant aux moyens pour parvenir à une transformation de cette image. La proposition d'un code de déontologie de la presse et de la publicité à l'égard des femmes a été considérée comme utopique.

En ce qui concerne la radio et la télévision, toutes ont souhaité la multiplication des émissions de service à caractère informatif mais non ségréatif, et ont, à plusieurs reprises, évoqué l'importance pour l'avenir de la télédistribution.

Enfin et surtout, les participantes ont été unanimes à penser que, même si les divers moyens d'information existants atteignaient leurs objectifs de diffusion et de pénétration du public féminin, il faudrait qu'une politique de coordination s'instaure entre l'information et l'éducation. En effet, si l'éducation tend, petit à petit, à devenir totalement mixte, mais si les médias continuent à véhiculer les memes ségrégations, les résultats resteront insuffisants et insatisfaisants par rapport aux efforts accomplis. La réussite d'une politique renouvelée de l'information nécessite un effort parallèle de la part des responsables de la formation.

(Madame Eliane Victor donne alors lecture de la motion adoptée par la Commission n°6. A la suite de cette présentation, la Présidente de la Commission, Madame de Lourdes Pintasilgo, prend à son tour la parole).

L'intervention de Madame de LOURDES PINTASILGO, Ministre des Affaires Sociales du Portugal, Présidente de la Commission n°6.

Je prends volontiers la parole, et - peut-être - d'abord pour en faire un acte de contribution publique à l'égard de la France. Dans notre Commission qui était constituée pratiquement par des Françaises et quelques Français, il n'y avait guère qu'une douzaine d'étrangères ; et j'ai eu le devoir de trancher entre Paris et la Province, entre les mairies et les Associations Féminines, entre les groupes de presse et les journalistes qui n'ont pas le droit de donner les nouvelles qu'elles désirent etc... etc... Alors, j'ai dû exercer une autorité sur la France : quel péché mortel, n'est-ce pas ?

Bien que le rapport d'Eliane Victor ait vraiment dit l'essentiel de nos travaux, j'aimerais en souligner certains aspects. Notre discussion a été un va-et-vient entre 2 problèmes : la femme submergée par l'information - même si celle-ci présente des "trous" - et la femme déformée par l'information. A travers ces 2 aspects du problème, une question se posait : pourquoi penser spécialement aux femmes, pourquoi des normes spéciales pour les femmes ? Parce que d'une part, pour qu'une nouvelle discrimination ne s'instaure pas, il faut que la mixité, et l'égalité qui en découle, soient véritablement acquises. Et, d'autre part, parce que si les femmes sont amenées à jouer un rôle dans la société en ce moment, il faut qu'elles puissent faire pression, ensemble, sur le système établi.

Sur le premier point - la femme submergée par l'information - nous n'avons pas mis en question le fait que nous sommes dans une société de consommation de l'information. Nos questions se ramenaient toutes à celle-ci : Comment consommer mieux l'information ? Pour passer de la consommation du "Fait divers" à l'absorption, à la compréhension de l'événement, nous avons souligné le besoin d'une analyse critique et d'une attitude humaine responsable. Nous étions, pour mener à bien cette réflexion, dans un contexte idéal : car je crois qu'il est difficile de trouver dans le monde un pays où il y ait tellement de centres d'information, y compris ceux de l'Administration publique. Notre Commission, à ce propos, a justement souligné les pièges à éviter : et, d'abord, la compartimentation entre les divers organes de l'Administration - fruit de l'héritage napoléonien - qui devrait être moins accusée de sorte que l'information s'exprime au niveau local, là où les hommes et les femmes vivent, à la portée de tous. Nous n'avons pas négligé pour autant le fait que l'information la plus authentique est celle qui se fait oralement, des femmes vers d'autres femmes.

Sur le deuxième point - la femme déformée par l'information - la question essentielle, comme l'a souligné Eliane Victor, était : Comment dépasser les images créées ? Comment réussir des percées dans la presse existante ? Comment affronter l'impérialisme de ces images, qui se manifeste à un double titre : - d'abord un impérialisme des hommes sur les femmes, ou de l'économique sur le social, qui réduit la femme à la situation d'objet ; - ensuite un impérialisme qui passe par l'oubli du fait que l'immense majorité des femmes vit à des niveaux économiques, sociaux et culturels infra-humains et que, graduellement, elles vont se pénétrer des images que leur imposent les pays riches et les sociétés influentes. La commission a bien remarqué qu'il ne s'agit pas seulement de faire le mariage que 2 Revues françaises ont réussi à faire - et que l'équipe d'Edgar Morin a longuement étudié - entre la féminité bourgeoise et le féminisme intellectuel. Il s'agit surtout de faire en sorte que les femmes puissent balayer, par leur seule façon d'être au monde, des images séculaires dont nous sommes toutes imprégnées.